

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Elections du Grand Conseil Neuchatelois 2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Buchwalder, Mathias

Citations préféré

Buchwalder, Mathias 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Elections du Grand Conseil Neuchatelois 2021, 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Elections	1
Elections des parlements cantonaux	1

Abréviations

Chronique générale

Éléments du système politique

Elections

Elections des parlements cantonaux

ÉLECTIONS
DATE: 18.04.2021
MATHIAS BUCHWALDER

Le 18 avril 2021, pour la première fois, **Neuchâtel élisait son Grand Conseil** dans une circonscription unique. Acceptée en votation le 24 septembre 2017, la suppression des six districts, qui formaient jusqu'alors chacun une circonscription, s'accompagnait notamment de la baisse du quorum électoral de 10 à 3 pour cent, du passage du nombre de député.e.s de 115 à 100 ainsi que de la suppression des apparentements. Pour cette élection, qui se déroulait parallèlement au premier tour de l'élection pour le Conseil d'État, 525 personnes étaient en lice, dont 211 femmes. Le PS présentait une majorité de femmes, à savoir 51 parmi les 100 candidates et candidats du parti. Les Vert-e-s présentaient eux aussi une liste paritaire composée de 50 femmes et 50 hommes. Avec un âge moyen de 47.7 ans et seize candidat.e.s de moins de 30 ans, les écologistes espéraient profiter de la vague verte qui porte le parti depuis quelques années pour augmenter leur représentation au législatif cantonal. Le mouvement de gauche solidaritéS soumettait 18 candidatures au vote, dont 11 femmes. Alors que 83 pour cent des candidates et candidats de solidaritéS étaient issus du Bas du canton, le POP confirmait son fort ancrage dans les montagnes, avec plus de 80 pour cent de ses 52 candidatures (19 femmes) qui provenaient du Haut.

Le parti vert/libéral espérait augmenter son nombre de député.e.s de quatre à huit en lançant 76 personnes dans la course, parmi lesquelles on comptait 30 femmes. Il faisait ainsi concurrence au Centre (50 candidates et candidats, dont 16 femmes) au milieu de l'échiquier politique. Le parti évangélique réapparaissait dans le paysage politique neuchâtelois, espérant profiter de l'abaissement du quorum pour entrer au Grand Conseil avec l'un.e de ses six candidat.e.s, dont une femme. À droite, la liste PLR comprenait 100 candidates et candidats, dont 29 femmes, alors que l'UDC, grande perdante des élections de 2017 avec la perte de plus de la moitié de ses sièges, se lançait sur le chemin de la reconquête avec 22 candidatures (4 femmes). Pour terminer, un candidat brigua l'élection au Grand Conseil sous la liste «Apéro pour tout le monde».

Alors que des soucis informatiques avaient retardé d'une journée l'annonce des résultats des élections communales en octobre 2020, le scrutin du 19 avril 2021 s'est déroulé sans anicroche, et a accouché d'une petite déception pour la gauche, qui a perdu sa majorité acquise sur le fil en 2017. La participation s'est élevée à 31.7 pour cent, alors qu'elle était de 33.9 pour cent lors de l'élection précédente. Dans le détail, le PLR reste le premier parti du canton, avec 32 sièges sur 100 (force du parti: 29.9% ; -3.5 points de pourcentage par rapport à 2017). Le parti libéral-radical en avait 43 sur 115 lors de la précédente législature. Le PS obtient 21 sièges sur 100, alors qu'il en détenait 32 sur 115 auparavant (19.7% ; -4.2 points de pourcentage). Avec 19 élu.e.s (17 en 2017), les Vert-e-s confirment leur statut de troisième force au législatif cantonal (18.3% ; +3.4 points de pourcentage). Le POP récolte 7.7 pour cent des voix, s'assurant ainsi 8 sièges (6 en 2017), tandis que solidaritéS, avec 2.4 pour cent des scrutins, n'atteint pas le quorum de 3 pour cent et perd ainsi ses deux sièges au Grand Conseil. L'UDC manque le coche en collectant 8 mandats, n'atteignant pas l'objectif fixé d'augmenter sa députation (8.1% ; -3.4 points de pourcentage). Le parti agrarien avait reçu 9 sièges en 2017, mais 4 parlementaires avaient quitté le parti en cours de législature. Les Vert/libéraux et le Centre se renforcent, passant respectivement de 4 à 8 (8.2% ; +3.8 points de pourcentage) et de 2 à 4 mandats (4%, +1.3 points de pourcentage). Le journal neuchâtelois Arcinfo soulignait ainsi que ces deux partis seraient les pivots des majorités de la prochaine législature du fait de leur positionnement entre les blocs de gauche et de droite. Enfin, le PEV, avec 0.7 pour cent des suffrages, et la liste «Apéro pour tout le monde», qui récolte un pour cent des voix, restent nettement en-dessous du quorum qui leur aurait permis d'obtenir un siège.

Le fait marquant de cette élection réside dans la représentation féminine, qui atteint un niveau jamais vu en Suisse. Pour la première fois, un parlement cantonal est composé d'une majorité de femmes, avec 58 élues pour 100 sièges (13 femmes PLR, 15 socialistes, 15 vertes, 5 populistes, 4 vertes libérales, 3 UDC et une représentante du Centre). La cheffe de l'office neuchâtelois de la politique familiale et de l'égalité Laurence Boegli explique ce vote par une claire volonté de la population de voir une meilleure représentation des femmes en politique, saluant également les listes

présentées par la plupart des partis, sur lesquelles figuraient bon nombre de femmes. Selon elle, il faut également prendre en compte la crainte de ne voir aucune femme élue au Conseil d'État, qui a fait de leur représentation l'un des thèmes principaux de la campagne bien qu'elle ne se soit finalement pas matérialisée. De manière similaire, le canton du Valais a lui aussi connu une forte augmentation de la représentation féminine au Grand Conseil lors des élections cantonales en mars 2021, alors qu'un Conseil d'État entièrement masculin était simultanément élu.

Avec la circonscription unique, certains districts craignaient d'être défavorisés. Cela s'est traduit par un fort vote régionaliste, en particulier dans les Montagnes et le Val-de-Travers. Alors que 30 pour cent de la population vit dans les Montagnes, 45 parlementaires sur 100 sont issus de cette région. Avec 33 député.e.s, le Littoral est sous-représenté puisqu'il compte pour plus de 50 pour cent de la population. 13 élu.e.s viennent du Val-de-Travers (6.6% de la population) et 9 du Val-de-Ruz (10%). Dans tous les cas, la nouvelle loi électorale garantissait un nombre d'élue.s minimum à chaque région.¹

1) Exp, 21.1., 15.2., 17.2., 19.2., 20.2., 22.2., 24.2., 25.2., 11.3., 15.3., 16.3., 20.3., 24.3., 7.4., 10.4.21; Exp, 19.4.21; Exp, Lib, 20.4.21; Exp, 26.4.21